

EXTRAIT

DE L'EXPOSE DU DIRECTEUR DES FINANCES AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT

(Session de décembre 1951) (1)

I. — EVOLUTION ECONOMIQUE

Production et échanges ont été dans l'ensemble très actifs au cours de l'année 1951.

Qu'il s'agisse des secteurs de base, de la production du sol ou du sous-sol, du trafic maritime ferroviaire, des créations de sociétés ou de la construction, les statistiques font apparaître presque partout des augmentations très sensibles. Pour citer un exemple parmi les plus caractéristiques, le trafic du port de Casablanca s'est accru de plus de 11 % par rapport à l'an dernier.

Production de base.

Dans le secteur de l'énergie, 12 milliards de francs, dont près de la moitié à la charge du budget, ont été consacrés à la poursuite de l'équipement hydro-électrique et thermique. La production de courant, en augmentation de 26 % environ sur 1950, s'est élevée à 625 millions de kWh. Elle atteindra un milliard de kWh. après l'achèvement, prévu pour 1954, des grands ouvrages en cours.

Les charbonnages nord-africains auront extrait 380.000 tonnes de charbon dans l'année. La réorganisation financière de la société, intervenue tout récemment, permettra de faire participer largement les capitaux privés aux investissements de l'ordre de 2 milliards et demi de francs qui sont nécessaires pour porter la production à 600.000 tonnes avant deux ans.

L'importation des produits pétroliers est en notable augmentation. La recherche et le traitement du pétrole brut au Maroc recevront une impulsion nouvelle en 1952 grâce, en partie, à une subvention importante du fonds français des hydro-carbures.

La production des phosphates s'est accrue de 500.000 tonnes en 1951. Les excellents résultats de l'exploitation et de la gestion commerciale de l'office permettront à cet organisme, tout en poursuivant le développement de ses installations, de verser à l'Etat chérifien une contribution très largement supérieure à celle du précédent exercice.

L'industrie minière, dans son ensemble, connaît elle-même un rapide essor que traduiront les plus-values de recette de la taxe de sortie des minerais. On ne saurait oublier cependant le stimulant que les circonstances internationales actuelles peuvent exercer sur ses exportations.

La construction.

Si l'on admet que l'effort d'un pays dans le domaine de la construction est l'un des meilleurs indices de son activité, le Maroc semble en bonne voie à cet égard. Le nombre des chantiers, ouverts depuis six mois à Rabat et à Casablanca, a presque doublé par rapport à la période correspondante de 1950.

Sans doute cette cadence est-elle encore insuffisante pour résoudre à brève échéance le problème du logement mais son accélération se heurte à certaines difficultés matérielles et en particulier au manque de main-d'œuvre spécialisée.

Industries de transformation.

Les industries de transformation continuent à se développer. Elles ont l'avantage de valoriser les produits naturels du pays, agricoles ou miniers, et de contribuer à l'élévation du niveau de vie en offrant

notamment des emplois à une population de plus en plus nombreuse. Mais il serait imprudent pour certaines entreprises désireuses de s'installer au Maroc d'être guidées moins par des considérations économiques valables que par des préoccupations relatives à la situation internationale.

L'industrie de la pêche, celle de la conserve de poisson et de l'huilerie connaissent quelques difficultés. Au problème des débouchés s'ajoute, pour la conserve, celui des prix de revient, qu'il est devenu nécessaire de comprimer. En ce qui concerne la pêche maritime, le Gouvernement va entreprendre, à l'aide de subventions et de moyens de crédits, un important effort en faveur de la modernisation de la flotille de pêche.

L'agriculture.

Il est superflu de rappeler le rôle essentiel de l'agriculture dans un pays comme le Maroc où cette branche d'activité absorbe les quatre cinquièmes de la population et constitue un puissant facteur d'équilibre économique et social. L'Etat se doit de l'encourager. Aussi, a-t-il paru opportun d'accroître très sensiblement au budget de 1952 les dotations relatives aux distributions de semences sélectionnées, à l'hydraulique agricole, aux chemins tertiaires et au paysanat. Un effort sera fait également pour accroître les moyens de stockage ainsi que pour développer l'usage des engrais, en vertu de l'adage suivant lequel « il faut nourrir la terre pour que l'homme soit mieux nourri ».

La revalorisation des prix des céréales, réalisée cette année, constitue, en outre, un des meilleurs encouragements au développement agricole du pays. Elle permet d'espérer une augmentation des emblavures pour la prochaine campagne.

Le Maroc doit tendre à assurer sur son sol la satisfaction de ses besoins en blé, malgré l'augmentation rapide de la consommation du pain qui témoigne de l'élévation du niveau de vie de la population. En 1951, il s'en faut encore d'un million de quintaux environ pour que cet équilibre soit réalisé.

Le déficit de la balance commerciale.

Cette insuffisance contribue au déficit de la balance commerciale qui s'est notablement accru de mars à octobre. Après les progrès réalisés à la fin de 1950 et au début de 1951, le Maroc connaît, comme la France et un certain nombre de pays européens, une augmentation très sensible de ses importations, tant en volume qu'en valeur, augmentation insuffisamment compensée par l'essor des exportations.

Cette situation n'est pas seulement due à des achats de matières premières et de biens d'équipement qui ont subi des hausses très importantes, mais qui laissent en revanche présager un développement d'activité économique. Elle est aussi le fait d'un afflux de produits de consommation s'expliquant par les besoins croissants de la population. Elle correspond parfois également à une tendance au stockage, qui se justifie dans certains secteurs et dans certaines limites pour des raisons de sécurité.

(1) N.D.L.R. — cf. Extrait de l'exposé du directeur des finances à la commission du budget du conseil du Gouvernement (juillet 1951), dans *bulletin économique et social du Maroc*, vol. XIV, n° 51, 3^{ème} trimestre 1951.

Encouragements à l'exportation.

Il est plus nécessaire que jamais de développer nos exportations et de rechercher des débouchés extérieurs pour les produits marocains. De nombreux efforts ont été déployés à cet égard pendant l'année, tant par la direction du commerce que par l'office chérifien d'exportation et par l'initiative privée. D'intéressants contacts ont été pris, en particulier avec le Canada, la Belgique et l'Allemagne. Sur le plan financier, on connaît les encouragements qui ont été donnés aux exportateurs en portant notamment de 15 à 25 % le pourcentage des devises laissées à leur disposition sur le produit de leurs exportations vers la zone dollar. Pour les ventes en consignation à destination de cette même zone le pourcentage va être porté de 6 à 15 %.

La libération des échanges.

On peut penser en outre qu'une libération progressive des échanges exercerait ses effets sur les ventes à l'étranger et permettrait des importations au moindre prix ainsi qu'un abaissement des frais de production et du coût de la vie. Mais il convient de ne pas oublier les considérations d'ordre monétaire sur lesquelles se fondent les restrictions commerciales qui subsistent aujourd'hui. C'est ainsi que la pénurie de dollars, dont souffrent la plupart des pays, s'oppose, pour le moment, à une libération des échanges vis-à-vis de la zone dollar.

A l'égard des pays européens, le fonctionnement de l'U.E.P., dans la mesure où il continuera de progresser, devrait rendre possibles de larges assouplissements aux conditions actuelles des échanges. Mais il y a lieu de songer, dès maintenant, aux problèmes qui pourraient en résulter pour certaines industries marocaines.

L'approvisionnement du pays.

On doit reconnaître que, jusqu'à présent, et grâce à l'aide de la France, l'approvisionnement du pays a été assuré dans des conditions satisfaisantes de prix et de quantités. Des allocations très larges de devises nous ont été accordées pour les produits de première nécessité intéressant la masse de la population marocaine. Elles ont permis, en particulier, d'abaisser récemment le prix du sucre à la consommation et d'assurer à des prix modérés des approvisionnements abondants de thé et de cotonnades. Il faut espérer que cette aide pourra nous être maintenue en 1952 malgré les restrictions que la France sera sans doute obligée de faire subir à ses importations en dollars.

Prix et salaires.

Le problème des prix et des salaires préoccupe en effet, au premier chef, le Gouvernement. La hausse des matières premières sur le marché international devait inévitablement se répercuter sur le niveau des prix au Maroc. Si justifiée que soit, d'autre part, la hausse des prix agricoles, en face de celle, inégalement répartie d'ailleurs, des prix industriels, il était normal que le prix du blé entraînant celui du pain.

Des rajustements du salaire minimum légal s'imposaient. Ils ont eu lieu en avril et en septembre. En même temps, le Gouvernement, par deux fois, procédait au relèvement des traitements des fonctionnaires.

Il serait présomptueux d'affirmer que le nouvel équilibre qui tend à s'instaurer est appelé à durer. Trop d'incertitudes existent encore sur le plan international. Des motifs d'ordre général, d'autres propres au Maroc, commandent, par ailleurs, une certaine vigilance à l'égard de la monnaie.

II. — MONNAIE ET CREDIT

A. — MONNAIE.

Circulation fiduciaire et dépôts.

La circulation monétaire, dont le volume avait décuplé de 1940 à 1945, et triplé pendant les cinq années

suyvantes, s'était à peu près stabilisée en 1950. Mais au printemps de cette année elle a repris un rythme d'accroissement très rapide qui l'a portée de 31 milliards au 1^{er} avril à 40 au 1^{er} novembre. Elle oscille aujourd'hui autour de 38 milliards.

L'évolution des dépôts est assez différente. Le montant des dépôts bancaires, sensiblement égal en 1940 à celui des billets, a augmenté beaucoup plus vite à partir de 1945. L'accroissement, particulièrement rapide en 1950, s'est, par contre, nettement ralenti à partir du 1^{er} avril 1951, en dépit des importants dépôts constitués à dessein dans les banques par des organismes publics. Quant aux dépôts aux chèques postaux et à la caisse d'épargne, ils ont peu varié au cours des derniers mois.

L'évolution différente de la circulation monétaire et des dépôts provient dans une large mesure des changements intervenus cette année dans la balance des comptes du Maroc.

Règlements extérieurs et mouvements de capitaux.

Depuis dix ans les règlements extérieurs laissaient un excédent. Il n'en est plus ainsi. Depuis le 15 octobre, le trésor français est créancier de la banque d'Etat du Maroc au compte d'opérations.

Jusqu'à l'année dernière, le déficit du commerce extérieur était balancé par les transferts au Maroc de capitaux métropolitains. Mais, depuis peu, ce déficit s'est accru, comme on le sait, et l'on a assisté, d'autre part, à un reflux des fonds à court terme venus de France ; mouvement qui se traduit par un renversement du solde des transferts bancaires entre le Maroc et l'extérieur.

Sans doute, le Maroc, qui continue à bénéficier d'un courant régulier d'investissements, n'a-t-il ainsi perdu que des capitaux flottants dont il n'est pas étonnant que diverses circonstances et, en particulier, le resserrement du crédit en France aient pu provoquer le départ. Mais ces capitaux étaient, en général, placés dans les banques et leur disparition a affecté les dépôts.

L'accroissement des engagements bancaires.

Au même moment les banques étaient l'objet d'un afflux de demandes de crédits. De janvier à octobre, les avances consenties par elles sont passées de 49 à 71 milliards. Cet accroissement ne paraît pas dû seulement aux besoins de financement du développement de l'économie et d'une récolte abondante. Le recours au crédit pour constituer des stocks et pour hâter l'achat de devises en vue d'importations l'explique également. Le pourcentage des engagements bancaires par rapport aux dépôts s'est ainsi trouvé porté à un niveau qui ne saurait être dépassé sans danger.

Cette situation a déterminé, au cours des derniers mois, une utilisation plus grande par les banques des facilités de crédits dont elles bénéficient chez l'institut d'émission. Avances, réescompte et achat de bons par la banque d'Etat du Maroc ont presque doublé depuis le début de l'année.

Ainsi s'explique, en grande partie, l'augmentation de la circulation monétaire, qui semble avoir subi par ailleurs, dans une plus faible mesure, l'influence des dépenses de construction des bases aériennes.

La hausse du taux de l'escompte.

Les risques d'inflation ont conduit la banque d'Etat à mettre en œuvre l'une des mesures qui, traditionnellement, sont destinées à lutter contre une expansion excessive des moyens de paiement. Le taux d'escompte de l'institut d'émission a successivement été porté de 2,75 à 3 %, puis à 3,50 %. L'augmentation a été modérée et prudente puisque dans le même temps la banque de France relevait son taux de 2,50 à 3, puis à 4 %. Mais si les circonstances le rendaient nécessaire, une nouvelle hausse du taux de l'escompte devrait être envisagée.

B. — CREDIT.

Crédit privé.

Quel que soit son souci de combattre toute menace d'inflation, le Gouvernement ne souhaite ni instituer un contrôle administratif du crédit, peu conforme aux traditions libérales de ce pays, ni surtout aggraver la situation des entreprises saines.

Il fait confiance aux banques pour distinguer, parmi les demandes de crédit, celles qui servent les intérêts de l'économie de celles qu'inspireraient seulement les perspectives d'une dépréciation monétaire.

Dans cet esprit la direction des finances encourage l'activité de la caisse marocaine des marchés dont l'intervention améliore les conditions de crédit faites aux entreprises. Elle a pris, par ailleurs, certaines mesures pour accélérer les paiements sur marchés des administrations publiques. Il fallait, en effet, supprimer l'anomalie consistant, pour une entreprise ayant exécuté des travaux pour le compte de l'Etat, à se trouver gênée faute d'être payée en temps voulu, alors qu'au même moment l'administration traitante disposait d'importants crédits non dépensés.

La législation sur le warrant industriel permettra, d'autre part, aux industries d'obtenir dans de meilleures conditions des avances bancaires pour leur approvisionnement en matières premières.

Crédit à l'agriculture.

Quant aux crédits spéciaux en faveur de l'agriculture, ils ne cessent de se développer.

Les conditions d'attribution des crédits par la caisse fédérale ont été élargies pour tenir compte du renchérissement de l'outillage.

Des mesures ont été prises, en outre, pour accroître les pouvoirs de décision des commissions régionales et pour réduire les délais, parfois excessifs, d'attribution des prêts.

Un effort particulier a été fait, d'autre part, en faveur des petits fellahs par les sociétés marocaines de prévoyance au cours de la campagne 1950-1951. Le financement de la récolte de 1951 a été facilité grâce aux fonds mis à la disposition des coopératives marocaines, tant par l'Etat que par les banques. C'est ainsi qu'à fin octobre 1951, les crédits de campagne ouverts aux coopératives dépassaient 4 milliards de francs, répartis à peu près par moitié entre la caisse centrale de crédit et de prévoyance et les établissements bancaires.

Enfin, en raison de l'abondance de la récolte d'olives, des dispositions sont prises pour faciliter l'écoulement des produits et éviter l'avalissement des prix.

Crédit à la construction.

Dans le domaine de l'habitat, les efforts de l'administration pour combattre la crise du logement se sont à la fois amplifiés et diversifiés.

Le volume des prêts, autorisés au titre du dahir du 11 juillet 1948, atteint 1.200 millions ; celui des prêts aux anciens combattants, 700 millions.

L'Etat a garanti des prêts bancaires pour permettre à certains organismes d'intérêt public d'acquérir des terrains. Il a également donné sa garantie aux emprunts à long terme de la compagnie immobilière franco-marocaine à qui la banque d'Etat va accorder, d'autre part, 600 millions de crédit à moyen terme.

Des avances de trésorerie ont été consenties, à certaines municipalités pour des achats de terrains et pour des constructions.

Un compte d'avances du trésor, dont le plafond est de 4 milliards, vient en outre d'être ouvert. Il permettra de financer temporairement l'acquisition de terrains nécessaires, soit à l'équipement administratif des villes, soit à la création de secteurs industriels, de consentir des avances à court terme au service de l'habitat et à la compagnie immobilière, et enfin de consacrer, immédiatement, à la construction de loge-

ments pour les fonctionnaires, certaines sommes qui seront ultérieurement remboursées par le budget.

Outre ces mesures financières, des dispositions législatives, prises cette année, vont améliorer le crédit à la construction : institution d'un régime spécial de prêts pour les Marocains, amélioration au régime des prêts pour les anciens combattants, extension des possibilités de prêts et de ristournes aux coopératives de construction de logements. La remise en vigueur du régime de 1932 pour les habitations à loyer modéré va permettre, d'autre part, un accroissement des prêts dans des conditions très libérales puisque, pour beaucoup de bénéficiaires, la participation demandée n'excèdera pas 10 % du prix du terrain et du coût réel de la construction.

Le Gouvernement se préoccupe en outre de faciliter l'attribution de crédits bancaires à moyen terme aux industriels construisant pour loger leur personnel. Aux ristournes d'intérêts s'ajoutent des avantages fiscaux en matières d'amortissement, qui vont être élargis.

Il est, d'une façon générale, hautement souhaitable que se développent les investissements privés immobiliers. De tels placements devraient attirer les capitaux marocains, français et étrangers.

Investissements et marché financier.

L'économie marocaine dans son ensemble a d'ailleurs grand besoin de capitaux à long terme. Cela n'est pas seulement vrai pour les entreprises nouvelles. Il devient de plus en plus nécessaire que les entreprises existantes mettent leur capital en harmonie avec leurs opérations.

Le marché financier marocain doit pouvoir fournir son concours. A cet égard, il convient de signaler l'activité témoignée au cours de l'année par l'office de cotation de Casablanca dont les opérations ont triplé par rapport à 1950.

Les investissements privés ont, dans ce pays, un large champ d'action. L'Etat assume déjà une charge suffisamment lourde en appliquant ses efforts à atteindre les objectifs essentiels, ainsi que le montre le rapide examen du projet du budget qui va suivre.

III. — BUDGET ET INVESTISSEMENTS PUBLICS

La fiscalité marocaine.

Dès idées inexactes ont été récemment exprimées à l'extérieur du Maroc où l'on estime quelquefois que notre fiscalité est insuffisante.

Certes, la fiscalité marocaine est, dans son ensemble, moins lourde et, en tout cas, plus discrète que la plupart de celles auxquelles il est d'usage de l'opposer (2).

Mais si l'on pousse l'étude dans le détail, on s'aperçoit que certains éléments de cette fiscalité pourraient supporter aisément la comparaison avec leurs homologues de pays pourtant plus évolués.

A la vérité, notre système fiscal tient compte, au premier chef, des éléments propres au pays où il s'applique.

C'est ainsi qu'il doit, d'une part, prendre en considération les besoins du Maroc en capitaux extérieurs, lesquels ne s'investiront ici que s'ils n'en sont pas écartés par l'épouvantail d'une fiscalité excessive et tracassière (2) ; d'autre part, il lui faut s'adapter aux contribuables de ce pays qui, pour la plupart, ne disposent que de revenus réduits.

En présence de ces deux données, plutôt contradictoires, on ne peut qu'accueillir avec réserve et prudence

(2) N.D.L.R. — Dans le même sens cf. « J. Lucius — L'expansion économique du Maroc » dans *les études américaines*, cahier XXVIII, 1951, consacré « au Maroc dans la communauté atlantique », p. 11 : « Pour aider l'économie naissante, l'Etat s'appliquait à maintenir les traditions, d'efficacité et de service instaurées par Lyautéy dans l'administration, et s'efforçait de maintenir une fiscalité qui ne présente pas tant la légèreté que l'on croit dans la Métropole, que surtout le souci de n'être ni tracassière ni formaliste ».

toute proposition tendant à des retouches profondes, que soit dans le sens d'un allègement, ou que ce soit dans le sens d'une aggravation.

Mais sur un plan précis, l'action de la direction des finances peut s'exercer sans relâche : c'est celui où se rencontrent le perfectionnement de la technique, en vue d'un meilleur rendement, et les aménagements destinés à introduire plus de justice dans la répartition de la charge de l'impôt ou à corriger certaines conséquences de l'évolution de la conjoncture.

Aménagements fiscaux.

Il en est ainsi en ce qui concerne le tertib, où l'on a déjà réduit les taux applicables aux faibles rende-

ments et supprimé, l'an dernier, les 10 centimes afférents à la rémunération des chefs marocains. D'autres réformes sont à l'étude.

Le Gouvernement envisage, par ailleurs, de prendre certaines mesures au profit des salariés et d'augmenter à nouveau, en 1952, l'abattement à la base et les déductions pour charges de famille applicables au prélèvement sur les traitements et salaires.

Enfin le seuil d'imposition au supplément à la patente sera notablement relevé, mesure prise à l'intention des contribuables les plus modestes. Il sera procédé, d'autre part, à la révision, dans un sens ou dans l'autre, des coefficients d'imposition applicables à certaines catégories d'entreprises pour tenir plus exactement compte de l'ordre de grandeur de leurs bénéfices.

BUDGET : EVOLUTION DES DEPENSES ORDINAIRES
Pondérées en francs 1939

millions de francs

